



Trade Union
Advisory Committee
to the OECD
*Commission
syndicale consultative
auprès de l'OCDE*

BASED IN PARIS 2018
FOUNDED IN LONDON 1948

Déclaration du TUAC à la Réunion du Conseil Ministériel de l'OCDE 2018

Paris, 30-31 mai 2018

Principaux Messages

Le multilatéralisme est un bien public précieux, et vulnérable. Au cours des dernières décennies, c'est bien la dimension économique du multilatéralisme qui domine le processus politique international – celle de la libéralisation des échanges, des investissements et de la finance – en reléguant les questions sociales et d'emploi au domaine de la politique intérieure. Aujourd'hui, ce type de multilatéralisme traverse une crise de confiance. Il a favorisé un modèle de croissance qui a engendré toujours plus d'inégalités, une classe moyenne sous pression et, en retour, un rejet des populations de la forme que prennent la mondialisation et ses institutions multilatérales. Il a contribué au déclin du pouvoir de négociation des salariés, comme en témoignent la baisse de densité syndicale et du taux de couverture conventions collectives et l'accroissement concomitant du pouvoir et de l'influence des entreprises.

Face au cadre multilatéral **déséquilibré, incomplet et dépassé** dans lequel nous vivons, il nous faut une réponse ambitieuse des pouvoirs publics pour renforcer et développer le multilatéralisme et pour le recentrer sur son objectif premier : la coopération entre des nations œuvrant en faveur d'une prospérité partagée et pour le bien public mondial. La RCM 2018 de l'OCDE devrait ainsi appeler à une **meilleure cohérence, une meilleure application et une meilleure responsabilisation** entre les institutions multilatérales et au sein de celles-ci. Pour parvenir à ce résultat, le TUAC appelle une feuille de route comprenant :

(i) **Un agenda progressiste en matière de commerce et d'investissements** qui s'écarte du vieux modèle de la fin des années 1990 et de son traitement préférentiel des investisseurs étrangers, au profit d'une véritable cohérence prenant en compte les droits de l'Homme et les droits sociaux, les normes environnementales et d'intégrité tout en préservant le droit de réglementer et d'agir contre la concurrence déloyale.

(ii) **De nouvelles règles pour la transformation numérique de l'économie**, et notamment un Plan d'action « BEPS II » sur la fiscalité, un accord international sur la protection des données et la transparence des algorithmes, des normes juridiques et éthiques sur l'intelligence artificielle et la coopération internationale pour faire face à la concentration des entreprises et garantir le maintien des droits des salariés dans l'économie de plateformes.

(iii) **La coordination effective des politiques économiques pour le plein emploi** et des principes communs en matière de marché du travail caractérisés par la qualité et la sécurité de l'emploi et le partage équitable des fruits du travail. La révision de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi – qui incarne le modèle de réforme prôné par l'Organisation – va dans la bonne direction en ce qui concerne les grands objectifs et les intentions (*“Good Jobs For All”*).

(iv) **Relever les normes pour des modèles économiques responsables et de long terme** notamment en renforçant les instruments sur la conduite responsable des entreprises et le devoir de vigilance et en réformant la gouvernance des entreprises pour mieux contrer le court-termisme des entreprises.

À l'appui de ce qui précède, il nous faut des institutions multilatérales démocratiques et transparentes, l'OCDE inclue. **Les institutions du dialogue social sont indispensables** notamment pour atteindre les Objectifs de développement durable. **L'adhésion à l'OCDE** exige que ses membres s'engagent à respecter les valeurs fondamentales de démocratie pluraliste fondées sur l'État de droit, un pouvoir judiciaire efficace et impartial et le respect sans concession des droits de l'Homme.

Table des matières

Principaux Messages.....	1
Déséquilibré, incomplet et dépassé : tel est le cadre multilatéral dans lequel nous vivons.....	2
<i>Déséquilibré par la prime accordée aux investisseurs.....</i>	3
<i>Incomplet pour tenir compte de la financiarisation et de l'arbitrage réglementaire.....</i>	4
<i>Dépassé par le numérique et les « nouvelles frontières » de l'entreprise.....</i>	4
Une meilleure cohérence, une meilleure application, une meilleure responsabilisation.....	5
<i>Un programme d'action progressiste en matière de commerce et d'investissements.....</i>	5
<i>De nouvelles règles pour la transformation numérique des modèles économiques.....</i>	6
<i>La coordination des politiques pour le plein emploi, l'emploi de qualité et la croissance inclusive.....</i>	8
<i>Des modèles économiques responsables et de long terme.....</i>	9
<i>Des institutions multilatérales démocratiques et transparentes.....</i>	10
Autres documents du TUAC présentés à l'occasion de la RCM 2018.....	10

Déséquilibré, incomplet et dépassé : tel est le cadre multilatéral dans lequel nous vivons

Le TUAC apprécie l'opportunité qui lui ait donnée de contribuer aux discussions de la Réunion 2018 du Conseil Ministériel de l'OCDE (RCM) axée sur le thème *“Refonder le multilatéralisme pour des résultats plus responsables, plus efficaces et plus inclusifs”*. Le multilatéralisme se fonde sur la coopération et des accords internationaux qui lient les États nations ensemble avec le double objectif de prévenir les conflits et le nationalisme d'une part, et d'assurer un partage juste et équitable des responsabilités sur des questions qui exigent une réaction à l'échelle mondial d'autre part. L'OIT et la Déclaration de Philadelphie de 1944 incarnent ce à quoi le multilatéralisme aspire. Le multilatéralisme est un bien public précieux mais vulnérable.

Crise de confiance. Au cours des dernières décennies, c'est bien la dimension économique du multilatéralisme qui domine le processus politique international – celle de la libéralisation des échanges, des investissements et de la finance – en reléguant les questions sociales et d'emploi au domaine de la politique intérieure. Aujourd'hui, ce type de multilatéralisme traverse une crise de confiance. Il a favorisé un modèle de croissance qui a engendré toujours plus d'inégalités, une classe moyenne sous pression et, en retour, un rejet des populations de la forme que prend la mondialisation et de ses institutions multilatérales. Il n'a pas pris tout le monde à son bord. Il a bien au contraire généré beaucoup de perdants et peu de gagnants. Lorsque les populations et les régions souffrent des pertes d'emplois liées au commerce et aux investissements internationaux, lorsque des systèmes de libre-échange et d'investissement vont à l'encontre de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, les effets s'inscrivent dans la durée et sont plus difficiles à atténuer.

Déclin du pouvoir de négociation des salariés. Le multilatéralisme s'est écarté du principe de coopération entre les nations pour s'inscrire dans un jeu de la compétitivité qui met en opposition les nations et les salariés à l'échelle mondiale – par la menace de la concurrence des importations bon marché en provenance de pays à bas salaires, de la délocalisation et de l'externalisation. Ce multilatéralisme contribue au déclin du pouvoir de négociation des salariés, comme en témoignent la baisse de la densité syndicale et des taux de couverture des conventions collectives et l'accroissement concomitant du pouvoir et de l'influence des entreprises. La baisse de la part du revenu du travail et le décalage entre productivité et croissance des salaires en sont les manifestations.

Néo-libéralisme contre autoritarisme. Ces règles n'ont pas contribué à renforcer la société civile démocratique et les institutions du marché du travail. Elles semblent plutôt s'accommoder de régimes non démocratiques et autoritaires et de leurs élites du monde des affaires protégées, qui s'approprient les bénéfices de la mondialisation. Elles n'ont pas réussi à établir une quelconque convergence des modèles de croissance entre les nations. Bien au contraire, elles ont contribué à faire émerger deux extrêmes : des économies de marché déréglementées d'une part, et des économies autoritaires placées sous la tutelle de l'État, d'autre part. Nous ne devons pas laisser s'instaurer un débat politique entre les néo-libéraux et les tenants de régimes autoritaires.

Déséquilibré par la prime accordée aux investisseurs

Le modèle de la fin des années 1990. Le système multilatéral actuel et son traitement inégal du pilier économique et du pilier social et environnemental sont en grande partie enracinés dans le modèle de la fin des années 1990. Le manque de cohérence des politiques est devenu patent il y a vingt ans suite à l'échec des réunions ministérielles de l'OMC à Singapour en 1996 et à Seattle en 1999, qui n'ont pas réussi à garantir un niveau minimum de cohérence entre l'OMC et l'OIT. La croyance absurde selon laquelle toute tentative de lier étroitement les normes sociales et environnementales est une forme de « protectionnisme » continue de s'imposer dans un grand nombre de forums intergouvernementaux. La concurrence déloyale fondée sur le dumping social est répandue. Elle nourrit les inégalités tout en ébranlant la confiance de la société dans la gouvernance mondiale et nationale et dans le secteur privé.

Traitement préférentiel des investisseurs privés. La prolifération des traités d'investissement a suscité de sérieuses inquiétudes quant à leur impact sociétal et notamment au traitement privilégié des droits des investisseurs étrangers par rapport aux autres parties prenantes. Les négociations relatives au commerce et aux investissements portent essentiellement sur l'élimination des obstacles à l'intérieur des frontières, présentée sous le voile de la « facilitation des investissements » et de la « convergence en matière de réglementation ». Dans les sociétés démocratiques le risque d'intrusion dans l'élaboration des politiques nationales devient alors important et peut remettre en cause le droit fondamental des élus démocratiques à mettre en vigueur des normes en matière d'environnement, de santé et de travail.

Incomplet pour tenir compte de la financiarisation et de l'arbitrage réglementaire

Financiarisation. La RCM 2016 de l'OCDE a défini la financiarisation comme étant « *le poids croissant des activités et des institutions financières dans nos économies* » et comme étant une cause possible d'accroissement des inégalités et d'une faible croissance de la productivité. La financiarisation est aussi à l'origine d'une accentuation de l'instabilité financière qui engendre volatilité des capitaux et fluctuations des taux de change, d'une diminution des investissements dans le secteur privé (court-termisme) et d'une emprise des intérêts financier sur l'action publique. De récentes recherches ont montré que la libéralisation des mouvements de capitaux rend les économies plus exposées aux crises. La mondialisation financière, en offrant une « voie de sortie », renforce encore davantage la position de négociation du capital ce qui entraîne ainsi une diminution de la part du travail et la concentration des richesses.

Une réponse incomplète en matière de réglementation depuis 2008. Le regain de coopération en matière fiscale et financière suite à la grande crise de 2008 a été trop tardif et insuffisant. Ce n'est que dix ans après, que l'ensemble de mesures du G20 sur réglementation prudentielle des banques a été, enfin, mené à son terme. Et il reste une grande part d'inconnu quant à leur efficacité pour réduire les risques systémiques. Les niveaux d'endettement par rapport au PIB global restent supérieurs au niveau de 2008. Contrairement à ce qu'on a voulu nous faire croire, le désendettement ne s'est jamais produit une fois la crise passée. Bien au contraire, les risques financiers se sont déplacés des banques vers les marchés de la dette. Alors que les banques ont pu nettoyer leurs bilans, les marchés obligataires et le système bancaire parallèle se sont développés rapidement. Le multilatéralisme a réussi à renforcer la coopération internationale pour combattre les pratiques d'arbitrage fiscal et la fraude fiscale, respectivement au moyen du Plan d'action « BEPS » (Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfiques) et à la Norme mondiale d'échange automatique de renseignements en matière fiscale. Mais l'impact de la mise en œuvre n'a pas encore vu le jour. Les taux d'imposition effectivement payés par les entreprises mondiales restent anormalement bas et l'OCDE reconnaît que la fiscalité de l'économie numérique reste une question non résolue.

Dépassé par le numérique et les « nouvelles frontières » de l'entreprise

Des modèles économiques numériques en rupture. Les entreprises numérisées sont de plus en plus internationalisées mais aussi plus fragmentées à travers les juridictions. Les nouvelles « frontières » de l'entreprise – à qui est-elle tenue de rendre des comptes ? où sont les bénéfiques attribués ? Et comment la richesse de l'entreprise est-elle

distribuée ? – sont moins clairement définies pour les gouvernements et les organismes de surveillance. Les bénéfices et la richesse des sociétés sont de plus en plus générés par des méga données (*Big Data*) et des algorithmes et des technologies privés qui laissent une empreinte physique minimaliste voire non-existante. La réglementation actuelle fondée sur des notions de frontières nationales et de « pays d'origine » est remise en cause. Les responsables politiques se doivent de leur accorder une plus grande attention aux géants du numérique. Car actuellement, ces entreprises sont en mesure d'obtenir des niveaux de bénéfices anormaux, d'attirer un niveau anormal de richesse et d'exercer une influence anormale sur le reste de l'économie. Parmi les 100 plus grosses capitalisations boursières, les huit entreprises technologiques les plus prisées représentent 30 % de l'ensemble de la capitalisation boursière des 92 autres entreprises.

Des lacunes dans la réglementation des plateformes numériques. Les entreprises de plateformes – des marchés électroniques aux plateformes à la demande ou de financement participatif – se définissent comme des intermédiaires numériques. Ce faisant, elles sont en mesure de contourner les obligations réglementaires dans un certain nombre de domaines – législation fiscale et sur la concurrence mais également législation sur l'emploi et les conditions de travail. Elles sont à l'origine du très grand nombre de travailleurs en sous-traitance, indépendants et occupant des emplois atypiques. Non-remises en cause, ces plateformes non seulement créent un précédent mais mettent aussi en péril le fondement et les principes mêmes de la protection sociale et contribuent à creuser le fossé entre les salariés en termes de compétences.

Une meilleure cohérence, une meilleure application, une meilleure responsabilisation

Face au cadre multilatéral déséquilibré, incomplet et dépassé dans lequel nous vivons, il nous faut une réponse ambitieuse des pouvoirs publics pour renforcer et développer le multilatéralisme et pour le recentrer sur son objectif premier : la coopération entre des nations œuvrant en faveur d'une prospérité partagée et pour le bien public mondial. La RCM 2018 de l'OCDE devrait préconiser une meilleure cohérence, une meilleure application et une meilleure responsabilisation entre les institutions multilatérales et au sein de celles-ci. Pour parvenir à ce résultat, le TUAC propose une feuille de route comprenant (i) un programme d'action progressiste en matière de commerce et d'investissements, (ii) de nouvelles règles pour la transformation numérique de l'économie, (iii) la coordination des politiques macroéconomiques pour le plein emploi, des emplois de qualité et une croissance inclusive et (iv) des modèles économiques responsable et à long terme et un comportement responsable des entreprises. À l'appui de cela il faut des institutions multilatérales démocratiques et transparentes et l'OCDE est au nombre d'entre elles.

Un programme d'action progressiste en matière de commerce et d'investissements

Le respect des droits humains fondamentaux, dont le droit à la liberté d'association, a intrinsèquement une portée internationale et devrait être traité comme tel au sein du système multilatéral. Les accords de commerce et d'investissements en particulier

nécessitent un rééquilibrage des droits et des obligations entre les parties prenantes par des clauses sociales, environnementales et d'intégrité qui soient contraignantes. Il ne devrait plus être possible soit d'ignorer ou de passer outre ces préoccupations sociétales. Le fait d'accorder aux investisseurs étrangers un traitement privilégié grâce à un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) n'a aucune justification économique. Comme cela a été mis en évidence par l'OCDE, plusieurs études et enquêtes ont montré que pour la grande majorité des entreprises multinationales, l'existence d'un traitement d'investissement et d'une protection privilégiée des investisseurs étrangers n'a qu'un rôle marginal dans la décision d'investir.

Cohérence politiques avec les Droits de l'Homme et les normes du travail. Le respect des Droits de l'Homme et des normes du travail devraient devenir une condition préalable à toute négociation commerciale et être inclus dans les accords commerciaux multilatéraux et bilatéraux de manière contraignante : les conventions de base de l'OIT, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, la Déclaration tripartite de principes de l'OIT concernant les entreprises multinationales et la politique sociale, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Guide de l'OCDE sur le devoir de vigilance. Les mécanismes de surveillance, de plainte et de sanction impliquant les partenaires sociaux devraient faire partie intégrante de tous les accords commerciaux.

Le droit de réglementer et de se défendre contre la concurrence déloyale. Au-delà de l'inclusion de clauses sociales contraignantes, les accords relatifs au commerce et à l'investissement devraient respecter le droit des gouvernements à réglementer, dont notamment : la fixation de salaires minimums décents, la garantie d'une protection sociale convenable, la protection et l'expansion des services publics universels de qualité, le maintien de normes environnementales élevées, le respect des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et des Objectifs de développement durable. Les instruments de protection commerciale peuvent protéger les économies et les emplois d'une concurrence déloyale et empêcher les abus. Les gouvernements devraient parvenir à un accord multilatéral sur les mécanismes de sauvegarde pour se protéger contre de soudaines hausses des importations, les subventions à la production qui entraînent des excédents de capacité dans certains secteurs et le dumping social – tout en reconnaissant les besoins particuliers des petites économies en développement.

De nouvelles règles pour la transformation numérique des modèles économiques

La numérisation et l'internationalisation des entreprises requièrent une attention particulière des risques de vide juridique. De plus en plus les entreprises se développent à l'international sans opérer de changement d'échelle et génèrent des profits sur des actifs incorporels. De nouvelles formes d'échanges de biens et de services qui ne cadrent pas dans le système commercial actuel, voient le jour dans la mesure où les entreprises soit n'ont plus besoin d'une présence physique dans un pays pour proposer leurs services, soit elles n'ont besoin d'une présence commerciale de bien moins grande envergure. L'OCDE reconnaît ces problèmes dans le domaine de la fiscalité ; il lui faut produire plus sur la question de l'économie numérique en général. Elle devrait donner un avis plus global sur la gouvernance des algorithmes et des méga données, la concurrence et les nouveaux modèles économiques.

Un Plan d'action « BEPS II ». Le Plan d'action de l'OCDE sur l'Érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) a été une avancée en matière de coopération fiscale internationale. Mais il a laissé la question de l'économie numérique en suspens. Le rapport intérimaire le plus récent de l'OCDE sur la fiscalité de l'économie numérique propose différentes options pour remédier au problème de la non-imposition des entreprises du numérique. Elles ne résoudront pas pour autant les enjeux de fond: adapter les traités pour tenir compte de la présence numérique et revoir les règles sur les prix de transfert. La question fiscale des transactions commerciales transfrontalières fondées sur les données demeure. Un nouveau Plan d'action « BEPS II » est justifié, un plan qui réforme effectivement les règles sur les prix de transfert et passe à un système de traitement fiscal unitaire des entreprises.

Protection des données et transparence des algorithmes. Au nom de la propriété intellectuelle et du secret commercial, les entreprises du numérique peuvent stocker, traiter et recycler des données en toute liberté ou presque. Il en est de même pour la conception et l'utilisation des algorithmes. Il existe peu ou pas de protection des données et de normes de protection de la vie privée – les progrès les plus importants étant réalisés au niveau européen. Les gouvernements agissent par la restriction des transferts de données transfrontaliers ou bien en imposant le stockage local des données. Ces mesures sont importantes mais doivent être soigneusement équilibrées au regard des principes d'interopérabilité et de neutralité du net. Les gouvernements devraient toujours être en position d'exiger la transparence et si nécessaire, le stockage local des données personnelles et sensibles et leur anonymisation. Il faut promouvoir la qualité et la sécurité des bases de données, des principes clairs en matière de propriété des données pour lutter contre l'opacité actuelle du traitement des données et de leur retraitement, et des principes directeurs en matière de responsabilité. L'OCDE est bien placée pour étudier l'impact immédiat des algorithmes et de l'intelligence artificielle sur la création de richesse et la concurrence. Il faut mettre au point dans un environnement multi-parties prenantes des normes opérationnelles, juridiques et éthiques relatives à l'intelligence artificielle et à l'utilisation des données afin d'éviter la fragmentation de la réglementation.

Faire face à la concentration des entreprises et veiller aux responsabilités de l'employeur. Alors que la numérisation peut accroître les capacités d'innovation et d'accès aux marchés pour les PME, elle peut aussi être utilisée par les entreprises pour renforcer leur pouvoir sur le marché et se livrer à des pratiques abusives. La collecte de méga données et la tarification des algorithmes associées à de forts effets de réseau dans l'économie numérique, entraînent la concentration des entreprises et le caractère monopsonique du marché du travail. Poursuivre la libéralisation des flux de données et laisser aux principaux acteurs de l'industrie le soin de définir des normes volontaires ne feraient qu'exacerber le pouvoir des géants du numérique. La coopération entre les juridictions et le partage d'information entre les autorités nationales de la concurrence sont nécessaires. Dans un grand nombre de pays de l'OCDE, ces mêmes lois de la concurrence empêchent les travailleurs atypiques de l'économie de plateformes d'adhérer à un syndicat pour que les responsabilités de l'employeur soient reconnues. L'action publique doit agir pour éliminer les lacunes de la législation et mettre fin à l'ambiguïté de la réglementation qui permet aux plateformes de refuser à ces travailleurs les droits que les salariés réguliers peuvent se prévaloir. Plus généralement, la coopération internationale est nécessaire pour s'assurer que le droit à la négociation

collective dans les plateformes numériques est respecté, pour améliorer l'application de la réglementation existante (lutter contre les classements et les statuts erronés par exemple) et/ou pour moderniser et développer la protection du travail.

La coordination des politiques pour le plein emploi, l'emploi de qualité et la croissance inclusive

Depuis trop longtemps, les institutions économiques multilatérales, y compris l'OCDE, n'ont pas prêté attention aux objectifs du plein-emploi et d'emplois décents, se contentant de préconiser des réformes selon le principe « mieux vaut un emploi, que pas d'emploi du tout ». Cette approche a conduit à des politiques du chacun pour soi, et des économies qui se bataillent les unes contre les autres pour l'emploi et la croissance, alors même que le multilatéralisme est censé renforcer la coordination pour une croissance durable.

Une coordination des politiques macroéconomiques pour le plein emploi. La coordination de la politique économique et la coopération sont essentielles pour empêcher que des déséquilibres provoquent une crise et/ou des guerres commerciales ou monétaires. Le G7 et le G20 ont été conçus à l'origine pour assurer la coordination de la politique économique en vue d'une croissance à long terme et d'une prospérité partagée. Il faut une coordination des politiques résolument axée sur le plein-emploi. Une relance conjointe de la demande aurait un effet positif sur la productivité et les emplois. Pour la soutenir, l'élaboration de la politique budgétaire devrait être suffisamment flexible pour permettre une réaction vigoureuse lorsque l'économie est confrontée à la faiblesse ou l'insuffisance de la demande, indépendamment du fait que cette dernière puisse être la conséquence d'une grave récession, de la montée du « chômage technologique » ou d'un choc commercial. Le rôle de la politique monétaire est de soutenir la politique budgétaire expansionniste soit sous la forme de taux d'intérêt bas et/ou sous la forme de financement des investissements publics et des dépenses productives.

Des principes communs pour des marchés du travail inclusifs. On peut faire beaucoup plus pour promouvoir des marchés du travail inclusifs dans un cadre multilatéral en s'accordant sur des principes communs sur la qualité et la sécurité des emplois, sur un partage équitable des fruits du travail et sur une transition juste vers des économies numériques à bas carbone. La révision de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi – qui incarne le modèle de réforme prôné par l'Organisation – va dans la bonne direction en ce qui concerne les objectifs affichés (*De bons emplois pour tous*). Le texte reconnaît qu'il n'y a pas d'arbitrage à faire entre la quantité et la qualité des emplois et que les économies qui placent la flexibilité au centre de leur politique du marché du travail obtiennent de moins bons résultats que celles qui ne le font pas. Il souligne les avantages des systèmes de protection de l'emploi et des salaires minimums comme des moyens d'augmenter les plus bas salaires et de promouvoir des systèmes de négociation collective « inclusifs » dotés d'une large couverture. Ceci étant, la Stratégie pour l'emploi s'accroche aussi aux vieilles recettes sur la flexibilité : des salaires minimums qui pourraient « exclure » de l'emploi, un parti pris implicite en faveur de la négociation au niveau des entreprises seulement, des formes de travail « atypiques » (c'est-à-dire précaires) qui sont considérées comme « novatrices ». En outre, il ne parvient pas à établir le lien entre le déclin de la part du revenu du travail et le déclin de la négociation collective et l'absence ou l'insuffisance des salaires minimums.

Un cadre pour la croissance inclusive. Le Cadre pour une croissance inclusive que l'OCDE est en train de mettre au point sous la forme d'un ensemble général de principes pour la réforme, donne l'occasion d'insister sur le rôle fondamental des syndicats et de la négociation collective pour arrêter le déclin de la part du travail et faire en sorte que les salaires ne prennent pas systématiquement du retard par rapport à la productivité afin que les salariés reçoivent leur part des fruits du progrès économique. Pour permettre la mise en œuvre de politiques économiques et du marché du travail inclusives, le Cadre de l'OCDE et ses indicateurs doivent tenir compte (i) de la couverture de la négociation collective, (ii) du salaire minimum comme ratio du salaire moyen et (iii) des taux de remplacement et des taux de couverture des systèmes d'indemnisation du chômage.

Des modèles économiques responsables et de long terme

Dans un contexte de libéralisation des échanges, des investissements et de la finance, la poursuite de modèles économiques responsables et de long terme se heurte aux « frontières » mouvantes de l'entreprise. Les responsabilités de l'entreprise s'étendent sur l'ensemble de leurs chaînes d'approvisionnement et indépendamment de la nature de leurs actifs. De plus en plus, des modèles économiques complexes obligent à repenser le rôle de la réglementation et du « mandat social » de l'entreprise.

Renforcer la conduite responsable et devoir de vigilance des entreprises. Au-delà des accords de commerce et d'investissement, les gouvernements devraient introduire une législation nationale sur le devoir de vigilance de l'entreprise en matière de droits humains et renforcer les capacités, notamment pour les syndicats. Aux Nations Unies, les gouvernements devraient apporter leur soutien au processus de négociation d'un Traité des Nations Unies sur les droits de l'homme et de l'entreprise. Les gouvernements devraient mettre pleinement en œuvre les recommandations du Conseil de l'OCDE sur le devoir de vigilance en surveillant notamment son application par les entreprises et en veillant à la cohérence avec d'autres domaines d'action comme les marchés publics et le financement du développement. Les gouvernements devraient améliorer le fonctionnement des Points de contact nationaux (PCN) des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et renforcer l'Unité de coordination des PCN à l'OCDE.

Faire face au court-termisme des entreprises. À la RCM de 2016, l'OCDE a pour la première fois reconnu les conséquences de la financiarisation de l'économie, son impact négatif sur les inégalités et sur la croissance à long terme et la nécessité de restreindre la finance mondiale. Il lui reste encore à prendre pleinement en considération son incidence sur le comportement des entreprises et sur la productivité. En particulier, le Cadre de l'OCDE sur la gouvernance des entreprises n'a jamais intégré la notion que les entreprises pourraient être sujettes au court-termisme. Les Principes de gouvernement d'entreprise révisés en 2015 s'en tiennent à un modèle fondé sur la valeur actionnariale. Pourtant, les modèles de gouvernement d'entreprise ont un rôle important pour le potentiel de production des entreprises et pour réduire les inégalités. La rémunération excessive des dirigeants et des actionnaires peut porter un coût important sur ces deux aspects. En 2017 les entreprises du S&P 500 ont dépensé environ 1200 Mds de dollars US en dividendes et en rachat d'actions – soit plus ce qu'elles ont dépensé en investissements et en R&D.

Des institutions multilatérales démocratiques et transparentes

Les institutions du dialogue social sont indispensables. Un mouvement syndical fort est indispensable pour faire en sorte que la « mondialisation fonctionne pour tous » - l'aspiration de la RCM de l'OCDE l'année dernière. De solides institutions du marché du travail, une vaste couverture de la négociation collective et des taux plus élevés de syndicalisation contribuent à une plus grande responsabilisation du système économique en général, réduisent les inégalités et œuvrent en faveur d'une productivité à long terme. Six des dix-sept Objectifs de développement durable requièrent le dialogue social et la négociation tripartite. L'Initiative *Global Deal* – lancée par la Suède et faisant l'objet d'un partenariat OCDE-OIT – s'inscrit parfaitement dans cette démarche et devrait recevoir le soutien d'autres gouvernements ainsi que des partenaires sociaux.

Adhésion à l'OCDE. L'adhésion à l'OCDE exige que ses membres s'engagent à respecter les valeurs fondamentales de démocratie pluraliste fondées sur l'État de droit – un pouvoir judiciaire efficace et impartial et le respect total des Droits de l'Homme – l'adhésion aux principes d'une économie de marché ouverte et transparente et un objectif commun de développement durable. Les libertés civiles comme la liberté de réunion, la liberté d'expression et les droits fondamentaux des salariés sont des éléments essentiels d'une démocratie pluraliste. Dans la mesure où la RCM traitera des questions d'adhésion, il est essentiel de réaffirmer et de rendre impératif l'adhésion et le respect en pratique des droits civils et politiques pour tous les pays membres et les pays candidats.

Autres documents du TUAC présentés à l'occasion de la RCM 2018

- Évaluation du TUAC de la Stratégie révisée de l'OCDE pour l'emploi
- Évaluation du TUAC du rapport intérimaire de l'OCDE « Vers le numérique »
- Commentaires du TUAC sur la mise en œuvre du Guide OCDE sur le devoir de vigilance
- Document du TUAC l'État de droit et les droits humains dans un contexte OCDE